

ANNEXE N° 4

CHARTRE POUR LA SCIENCE OUVERTE À L'INALCO

Pôle des langues et civilisations

Inalco - 65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris

Maison de la recherche

Inalco - 2 rue de Lille, 75007 Paris, France

Annexe au règlement intérieur de l'Inalco
(adopté par le Conseil d'administration le 30 septembre 2016)
Mis à jour le 24 septembre 2021

Charte pour la science ouverte à l'Inalco

Préambule

Mouvement structurant pour la recherche, la science ouverte promeut l'accès sans entrave et sans délai aux publications scientifiques et, autant que possible, aux données de la recherche. Elle invite ainsi à une science plus citoyenne, cumulative, éthique et transparente.

La science ouverte a été initiée au niveau européen par les appels de Budapest¹ (2001), Amsterdam² (2016) ou encore Jussieu³ (2017) qui se positionnent en faveur de la biodiversité. Elle figure également dans la Loi pour une République numérique⁴ (2016) et a fait l'objet en 2018 d'un Plan national pour la science ouverte revu en 2021⁵. Si elle s'est d'abord axée sur l'ouverture des écrits, elle encourage aussi l'ouverture de tout type de productions scientifiques telles que les données de la recherche, les restitutions d'évènements, les codes informatiques.

En France, la science ouverte mobilise tous les acteurs de la recherche : les tutelles à commencer par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou le CNRS ; les financeurs à l'instar de l'Agence nationale de la recherche ; les établissements qui doivent déployer des politiques pour mettre en œuvre les recommandations de la science ouverte ; les enseignants-chercheurs qui sont les premiers producteurs et utilisateurs de données mais aussi tous les personnels de soutien à la recherche. En outre, les principes de la science ouverte sont de plus en plus présents dans les critères d'évaluation de la recherche définis par les instances nationales telles que le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

L'Inalco s'engage pleinement dans ce mouvement d'ouverture et se dote d'une charte pour la science ouverte, annexée au règlement intérieur de l'établissement, afin de décliner au niveau institutionnel les axes définis dans le plan national, à savoir :

- Généraliser l'accès ouvert aux écrits et aux restitutions d'évènements scientifiques tels que les enregistrements de colloques
- Structurer, partager et ouvrir les données (textuelles, audio, vidéo, bases de données) de la recherche à l'aide d'une plateforme dédiée et d'un accompagnement spécifique au travers de ses services administratifs
- S'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale en développant ses partenariats en s'inscrivant dans des réseaux scientifiques et institutionnels tels que l'Alliance Sorbonne Paris Cité (ASPC)

¹ <https://www.ouvrirlascience.fr/initiative-de-budapest-pour-laces-ouvert/>

² <https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2018/11/Amsterdam-call-for-action-on-open-science.pdf>

³ <https://jussieucall.org/>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000031589829/>

⁵ <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>

- Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche, notamment pour ce qui concerne le traitement des langues

Le partage et la préservation des résultats et données de la recherche constitue un gage d'éthique scientifique. C'est aussi un élément primordial pour la valorisation des études aréales portées par l'Inalco.

Feuille de route

L'Inalco a défini une feuille de route pour la mise en œuvre de sa politique en matière de science ouverte. Celle-ci vise à insuffler une dynamique innovante pour que l'ouverture des productions scientifiques telles que les écrits, les enregistrements d'évènements scientifiques ainsi que les données de la recherche, soit pleinement intégrée au travail scientifique dans le domaine des études aréales.

1. Accompagner

Appui aux projets

La Dirved, apporte un soutien pour la valorisation de la recherche dans le domaine des études aréales, notamment par le biais des humanités numériques. Pour sa mission d'accompagnement au dépôt de projets de recherche, et de protection des données de recherche, elle travaille en lien étroit avec le Service de l'Information scientifique, des Archives et du Patrimoine (SISAP) et la Direction du système d'information et des ressources numériques (DSIRN) pour apporter son soutien dans le montage des projets de recherche et dans le processus de gestion des données, notamment lors de la rédaction du plan de gestion des données. Enfin, un accompagnement lié à la gestion des données personnelle est prévu avec la présence d'une référente dédiée à la protection des données spécifiques aux projets de recherche.

Offre de formation

Pour se donner les moyens d'atteindre l'objectif de 100% des publications en accès ouvert en 2030 fixé par le Deuxième Plan national pour la science ouverte, l'Inalco accompagnera les enseignants-chercheurs et les doctorants pour bénéficier d'une offre de formation en s'appuyant sur celles offertes par les partenaires académiques de l'Inalco (Université de Paris, CNRS, Bulac, etc.). L'offre de formation portera sur les outils de publication, de gestion des données et d'Open Access. Des séances de travail sont envisagées pour accélérer la diffusion des travaux scientifiques en accès ouvert, conformément aux exigences du Plan S⁶ et du Plan pour la science ouverte.

2. Partager

Dépôt dans les archives ouvertes (HAL, MédiHAL, TEL, DUMAS)

⁶ Le Plan S, publié en premier lieu en 2018, fixe un ensemble de principes et de recommandations pour qu'à partir de 2021, toutes les publications savantes fondées sur des recherches financées par des subventions publiques ou privées accordées par des conseils de recherche et des organismes de financement nationaux, régionaux et internationaux soient publiées dans des revues ou sur des plateformes en accès ouvert.

(<https://www.ouvrirelascience.fr/principes-et-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-du-plan-s/>)

Le partage des résultats de la recherche est un élément essentiel pour tendre vers une science citoyenne. Le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) joue un rôle de premier plan pour la diffusion des écrits scientifiques (articles, thèses, mémoires, etc.). L'Inalco demande à ses enseignants-chercheurs de déposer leurs publications sur l'archive ouverte HAL. Les thèses et mémoires pourront être déposés dans les archives dédiées, respectivement TEL et DUMAS. De plus, une procédure de diffusion d'enregistrements d'évènements scientifiques a été mise en place par la Direction du système d'information et des ressources numériques (DSIRN) et le Service de l'évènementiel et de l'action culturelle (SEAC) afin d'élargir le champ de la diffusion du savoir dans le cadre du projet D-Parsas.

Partage des données

Les données de la recherche sont les informations collectées, produites et utilisées par la recherche scientifique. Elles servent à la validation des résultats. Elles doivent être rendues aussi ouvertes que possibles mais aussi fermées que nécessaires, notamment du fait de la législation en vigueur concernant les données personnelles (Règlement général pour la protection des données)⁷. Le projet D-Parsas, au travers de sa plateforme web LaCAS est un élément structurant de la politique science ouverte de l'Inalco pour le partage des données. Dans ce cadre, un programme de numérisation et de diffusion des archives de chercheurs est mis en place, associé à un moteur de recherche transversal. Il permet d'offrir une plateforme numérique pour la mise en valeur de corpus originaux collectés par des chercheurs de l'Inalco, décrits par un vocabulaire structuré et mis en relation avec les autres données incluses dans LaCAS (cartographie de la recherche, publications déposées dans HAL, etc.)

Licences de réutilisation

Afin de garantir le respect de la propriété intellectuelle, des licences de réutilisation sont utilisées par les plateformes d'archives ouvertes. Conformément aux recommandations du Plan S, l'Inalco encourage l'utilisation des licences Creative Commons, en particulier la licence Creative Commons Attribution (CC BY) 4.0 qui autorise à partager et à adapter une ressource avec obligation de citation et de précision d'éventuelles adaptations

3. Structurer

Dépôts des données dans des entrepôts publics

Des entrepôts de données sont des outils informatiques qui permettent de stocker des informations de manière sécurisée, structurée et documentée. Ils permettent ainsi un premier pas vers l'archivage pérenne des données de recherche ainsi que des échanges, ou autrement dit une interopérabilité, entre différentes plateformes. L'Inalco privilégie deux grandes familles d'outils : d'une part ceux du Centre d'accès sécurisé aux données (CCSD) à savoir HAL pour les publications, MédiHAL pour les documents audio-visuels, TEL pour les thèses ou encore Dumas pour les mémoires ; et d'autre part les outils développés par la Très Grande infrastructure de recherche (TGIR) dédiées aux SHS, HumNum qui sont l'entrepôt généraliste Nakala, la plateforme dédiée aux corpus oraux Cocoon et l'outil

⁷ Depuis 2016, la loi République numérique assimile les données de recherche à des informations publiques qui doivent en principe être diffusées en Open Data mais ce principe est assorti de plusieurs exceptions, notamment la protection des données personnelles (RGPD), le respect des droits de la propriété intellectuelle, etc

de gestion de fichiers partagé Sharedocs qui permet un stockage des données tout au long des projets de recherche. En outre l'Inalco utilise les outils mis en place par l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité (ASPC) tel que datacenter Cirrus-Cumulus.

Adoption des principes FAIR

La structuration des données de recherche est guidée par l'adoption des principes FAIR qui visent à rendre les données **F**acile à trouver, **A**ccessibles, **I**nteropérables et **R**éutilisables. Ces principes seront au cœur de la gestion des données de la recherche au sein de l'Inalco. La rédaction des plans de gestion des données est un premier élément permettant de tendre vers cet objectif.

Généralisation des identifiants pérennes et des vocabulaires contrôlés

L'Inalco souhaite généraliser l'utilisation d'identifiants normalisés, publics et pérennes pour les ressources, les auteurs et les institutions. Ces identifiants permettent d'accroître la visibilité des ressources, de faciliter leur accès et d'améliorer la citation des sources. L'utilisation des identifiants ORCID pour les auteurs est notamment encouragée par l'Inalco.

Par ailleurs, l'utilisation de vocabulaire contrôlé pour décrire les ressources mises à disposition (articles, données etc.) améliore leur référencement et améliore ainsi leur potentiel de réutilisation en facilitant par exemple le travail des moteurs de recherche. Un thésaurus, aligné sur les vocabulaires déjà largement utilisés, a ainsi été développé dans le cadre du projet D-Parsas pour décrire de manière spécifique les matériaux liés à la recherche aréale et linguistique des cultures non occidentales

4. Pérenniser

Constitution d'un patrimoine scientifique

La politique en matière de Science ouverte à l'Inalco est fortement corrélée avec une politique volontariste de préservation des fonds d'archives scientifiques – archives d'enseignants-chercheurs, de laboratoires et de projets de recherche. Le Service de l'Information scientifique, des Archives et du Patrimoine de l'Inalco est l'interlocuteur privilégié pour la collecte des fonds scientifiques qui contiennent les documents de travail des enseignants-chercheurs, de la correspondance scientifique, des cours ou encore des jeux de données collectés sur le terrain. L'accès à ces archives est ensuite ouvert selon les règles de communicabilité établies par le Code du Patrimoine.

Utilisation d'outils pérennes

Le choix de l'Inalco en matière d'entrepôts de données s'est porté sur des outils largement utilisés et portés par des structures publiques stables (CCSD et TGIR Huma-Num). En outre l'utilisation des entrepôts de données cités ci-dessus permet un archivage pérenne des objets numériques qui y sont déposés car ils sont liés au Centre Informatique de l'Enseignement supérieur (Cines) qui est un des principaux opérateurs pour l'archivage numérique.

5. Fédérer

Une dynamique collective

L'Inalco a comme objectif d'inscrire la Science ouverte dans la pratique quotidienne des enseignants-chercheurs. La gestion des données et l'ouverture des produits de la recherche deviendra monnaie

courante dans les années à venir et l’Inalco souhaite accompagner les enseignants-chercheurs dans cette transformation de fond de la pratique scientifique. Les différents services administratifs d’appui à la recherche jouent un rôle de conseil et de service pour la bonne gestion des données de recherche.

Un éco-système

En tissant des partenariats avec des acteurs importants, tant sur le plan national (ASPC, CNRS, Conférence des Présidents d’université, etc.) qu’internationaux (Research Data Alliance, UNESCO, etc.), dans le domaine des sciences humaines et sociales et dans celui la gestion documentaire, l’Inalco s’intègre dans un éco-système durable pour la stabilité de sa stratégie.

Une culture commune

L’Inalco s’efforce de porter à la connaissance des personnels et étudiants de l’Inalco les grands enjeux de la Science ouverte et leurs évolutions. Pour cela un séminaire doctoral sur les thématiques liées à la Science ouverte est mis en place à la rentrée universitaire 2021-2022. Des informations sur les évolutions du paysage national et européen seront aussi diffusées dans la lettre de la recherche *Itinéraire*. Enfin le Service de l’Information scientifique, des Archives et du Patrimoine incite les enseignants-chercheurs à confier leurs matériaux dans un services d’archives public, en particulier celui de l’Inalco.

Signature Présidence

Jean-François Huetet



Pôle des langues et civilisations

Inalco - 65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris

Maison de la recherche

Inalco - 2 rue de Lille, 75007 Paris, France

